

Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée Générale Mixte du 24 mars 2022

Les actionnaires de la société ARGAN sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le :

Judi 24 mars 2022 à 14 heures 30
Aux Salons Hoche
9 avenue Hoche, 75008 Paris

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et le projet des textes de résolutions a été publié au BALO du 16 février 2022 (bulletin n°20).

L'avis de convocation sera publié au BALO du 7 mars 2022 (bulletin n°28), ainsi qu'au Journal Le Parisien du 7 mars 2022.

Les modalités de participation et de vote à cette Assemblée figurent dans ces avis.

Les informations ou documents relatifs à l'Assemblée Générale Mixte peuvent être consultés sur le site Internet d'Argan, à l'adresse suivante : www.argon.fr, rubrique Espace Investisseurs / Assemblées Générales.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la Société de lui envoyer les documents et renseignements mentionnés aux articles R.225-81 et R.225-83 du code de commerce. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut prendre connaissance des documents visés aux articles L.225-115, L.225-116, R.225-83 et R.225-89 du code de commerce au siège de la Société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée.

Argan précise que ces documents sont librement accessibles et consultables sur son site internet www.argon.fr dans la rubrique Espace Investisseurs / Assemblées Générales, et notamment :

- le rapport du Directoire sur la gestion de la Société et l'activité du Groupe au cours de l'exercice annuel clos le 31 décembre 2021,
- le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise,
- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice annuel clos le 31 décembre 2021,
- les rapports des commissaires aux comptes de la Société sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice annuel clos le 31 décembre 2021.

Calendrier financier 2022 *(Diffusion du communiqué de presse après bourse)*

- 24 mars : Assemblée Générale
- 4 avril : Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2022
- 4 juillet : Chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre 2022
- 20 juillet : Résultats semestriels 2022
- 3 octobre : Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2022

A propos d'Argan

ARGAN est l'unique foncière française de DEVELOPPEMENT & LOCATION D'ENTREPOTS PREMIUM cotée sur Euronext.

Au 31 décembre 2021, son patrimoine représente 3,3 millions de m², se décomposant en une centaine d'entrepôts implantés en France exclusivement, valorisé 3,75 Mds€ et générant 162 M€ de revenus locatifs annualisés. ARGAN est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris (ISIN FR0010481960 – ARG) et fait partie des indices CAC All-Share et IEIF SIIC France. La foncière a opté pour le régime des SIIC au 1^{er} juillet 2007.

www.argan.fr

ARG

LISTED

EURONEXT



Francis Albertinelli - Directeur Administratif et Financier

Tél : 01 47 47 05 46

E-mail : contact@argan.fr

www.argan.fr

| Citigate Dewe Rogerson

Aude Vayre – Relations presse

Tél : 06 14 64 15 65

E-mail : argan@citigatedewerogerson.com